

L'Exposition Universelle de 1900 à Paris.

Il existe depuis longtemps en France une législation spéciale et éminemment protectrice en faveur des diverses manifestations de la propriété industrielle admises dans les expositions publiques organisées dans ce pays.

Les lois temporaires des 2 mai 1855 et 3 avril 1867, faites à l'occasion des expositions universelles de Paris de 1855 et de 1867 contenaient, à cet égard, des dispositions qui ont été reprises et complétées dans la loi permanente du 23 mai 1868 dont le texte est ci-joint.

En adhérant à l'article 11 de la convention du 23 mars 1888 pour la protection internationale de la propriété industrielle le gouvernement français s'est, d'ailleurs, engagé diplomatiquement à prendre des mesures de cette nature chaque fois qu'une exposition internationale officielle ou officiellement reconnue sera organisée sur son territoire.

Depuis cette époque, l'administration française s'est constamment attachée à procurer une protection plus complète et plus efficace aux diverses manifestations de la propriété industrielle admises dans les expositions publiques.

Elle a, dans ce but, promulgué, le 30 octobre 1888, une loi spéciale relative aux produits admis à l'exposition de 1889 et elle compte déposer prochainement au Parlement un projet de loi encore plus détaillé et plus explicite, à l'occasion de l'Exposition de 1900.

Cette loi sera à la fois très libérale et très protectrice. Elle suspendra, notamment, en faveur des objets figurant à l'Exposition, diverses causes de déchéance du droit de propriété industrielle qui les atteindraient, en temps ordinaire, par exemple la déchéance pour cause de non exploitation en France.

Loi du 23 mai 1868. Article 1er.—Tous Français ou étrangers, auteur soit d'une découverte ou invention susceptible d'être brevetée aux termes de la loi du 5 juillet 1844, soit d'un dessin de fabrique qui doit être déposé conformément à la loi du 18 mars 1806, ou ses ayants droit, peuvent, s'ils sont admis dans une exposition publique autorisée par l'administration, se faire délivrer par le Préfet ou le Sous-Préfet, dans le Département ou l'Arrondissement duquel cette exposition est ouverte, un certificat descriptif de l'objet déposé.

Article 2.—Ce certificat assure à celui qui l'obtient les mêmes droits que lui conférerait un brevet d'invention ou un dépôt légal de dessin de fabrique, à dater du jour de l'admission jusqu'à la fin du troisième mois qui suivra la clôture de l'exposition, sans préjudice du brevet qui l'exposant peut prendre ou du dépôt qu'il peut opérer avant l'expiration de ce terme.

Article 3.—La demande de ce certificat doit être faite dans le premier mois, au plus tard, de l'ouverture de l'exposition. Elle est adressée à la préfecture ou à la sous-préfecture et accompagnée d'une description exacte de l'objet à garantir, et, s'il y a lieu, d'un plan ou d'un dessin du dit objet.

Les demandes ainsi que les décisions prises par le Préfet ou le Sous-Préfet sont inscrites sur un registre spécial qui est ultérieurement transmis au ministère de l'Agriculture, du Commerce et des Travaux Publics et communiquées, sans frais, à toute réquisition. La délivrance du certificat est gratuite.

CONSULAT DE FRANCE LA NOUVELLE-ORLÉANS. BUREAU, 624 rue Gravier au haut de la Banque des Citoyens.

MAGASIN DU BON MARCHÉ 318 Rue Royale, F. ADRIEN BRUNET, HORLOGER, BIJOUTIER, JOAILLIER.

MAGASIN DU BON MARCHÉ 318 Rue Royale, F. ADRIEN BRUNET, HORLOGER, BIJOUTIER, JOAILLIER.

VENTES A L'ENCAIN. Louis A. Richards

ANNONCE JUDICIAIRE.—Mardi, 18 juillet.—Un cottage et un morceau de terre de valeur...

PAR LOUIS A. RICHARDS, Encaveur.—Bureau 629 rue Commerce, —MARDI, le 27 juin 1899, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières d'Orléans...

ANNONCE JUDICIAIRE. VENTE DE RECEVEURS. L'ASSORTIMENT ENTIER, ETC., DU MESSIAU WOLBERT ET SUE CO. L'Y.

Jacob A. Reinach.

ANNONCE JUDICIAIRE. Succession de Geo. W. Le Bon. 59,407.—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division C.

ANNONCE JUDICIAIRE. VENTE DE RECEVEURS. L'ASSORTIMENT ENTIER, ETC., DU MESSIAU WOLBERT ET SUE CO. L'Y.

AVIS AUX GREANCIERS. In v. Coehers & Klein Furniture Company Limited en Liquidation.

VENTES A L'ENCAIN. Louis A. Richards

ANNONCE JUDICIAIRE.—Mardi le 20 juin.—Vente en partage de propriété de valeur du Troisième District, encloué des rues Marais et St-Antoine, îlet borné par les rues Bourbon et St-Clasde.

PAR LOUIS A. RICHARDS, Encaveur.—Bureau 629 rue Commerce, —MARDI 20 juin 1899, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières d'Orléans...

ANNONCE JUDICIAIRE. VENTE DE RECEVEURS. L'ASSORTIMENT ENTIER, ETC., DU MESSIAU WOLBERT ET SUE CO. L'Y.

ANNONCE JUDICIAIRE.

ANNONCE JUDICIAIRE. Succession de Geo. W. Le Bon. 59,407.—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division C.

ANNONCE JUDICIAIRE. VENTE DE RECEVEURS. L'ASSORTIMENT ENTIER, ETC., DU MESSIAU WOLBERT ET SUE CO. L'Y.

AVIS. Expositions du dimanche à bon marché au New Orleans. P. J. S. L'ANDRY.

ANNONCES JUDICIAIRES. VENTE PAR LE SHERIFF.

VENTE D'une grande quantité de propriétés de valeur du Sixième District, bien situées. Mme Mary Kinberger, tutrice, vs Samuel J. Hart et Mme Helen H. Hart, femme de Maurice J. Hart.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA PAROISSE D'ORLÉANS.—No 58,222.—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans...

ANNONCE JUDICIAIRE. VENTE D'une Propriété Améliorée de Valeur du Troisième District.

ANNONCE JUDICIAIRE. VENTE D'une Propriété Améliorée de Valeur du Troisième District.

ANNONCE JUDICIAIRE. VENTE D'une Propriété Améliorée de Valeur du Troisième District.

ANNONCE JUDICIAIRE. VENTE D'une Propriété Améliorée de Valeur du Troisième District.

ANNONCES JUDICIAIRES. CHEMINS DE FER.

Bureau de Billets de la Ville. Côté St-Charles et Canal. Depot de Passagers. Tête de l'Avance Bâtiments TRAVAUX DE SERVICE QUOTIDIEN.

ILLINOIS CENTRAL. Arrivées et départs en effet le 9 avril 1899. Chicago et St-Louis Limited.

ANNONCE JUDICIAIRE. VENTE D'une Propriété Améliorée de Valeur du Troisième District.

ANNONCE JUDICIAIRE. VENTE D'une Propriété Améliorée de Valeur du Troisième District.

ANNONCE JUDICIAIRE. VENTE D'une Propriété Améliorée de Valeur du Troisième District.

ANNONCE JUDICIAIRE. VENTE D'une Propriété Améliorée de Valeur du Troisième District.

ANNONCES JUDICIAIRES. CHEMINS DE FER.

Bureau de Billets de la Ville. Côté St-Charles et Canal. Depot de Passagers. Tête de l'Avance Bâtiments TRAVAUX DE SERVICE QUOTIDIEN.

ILLINOIS CENTRAL. Arrivées et départs en effet le 9 avril 1899. Chicago et St-Louis Limited.

ANNONCE JUDICIAIRE. VENTE D'une Propriété Améliorée de Valeur du Troisième District.

ANNONCE JUDICIAIRE. VENTE D'une Propriété Améliorée de Valeur du Troisième District.

ANNONCE JUDICIAIRE. VENTE D'une Propriété Améliorée de Valeur du Troisième District.

ANNONCE JUDICIAIRE. VENTE D'une Propriété Améliorée de Valeur du Troisième District.

L'ABELLE

Publie tous les jours, en outre des matières politiques, littéraires et locales. Des Dépêches Télégraphiques complètes de tous les points des Etats-Unis et de l'Étranger.

Publie tous les jours, en outre des matières politiques, littéraires et locales. Des Dépêches Télégraphiques complètes de tous les points des Etats-Unis et de l'Étranger.

Publie tous les jours, en outre des matières politiques, littéraires et locales. Des Dépêches Télégraphiques complètes de tous les points des Etats-Unis et de l'Étranger.

Publie tous les jours, en outre des matières politiques, littéraires et locales. Des Dépêches Télégraphiques complètes de tous les points des Etats-Unis et de l'Étranger.

Publie tous les jours, en outre des matières politiques, littéraires et locales. Des Dépêches Télégraphiques complètes de tous les points des Etats-Unis et de l'Étranger.

Publie tous les jours, en outre des matières politiques, littéraires et locales. Des Dépêches Télégraphiques complètes de tous les points des Etats-Unis et de l'Étranger.